

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 09 Septembre



CIAS
AU COEUR
DES
3 CANTONS

Le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
Salle de réunion 1^{er} Etage Maison des Services Publics à La FORCE
sous la Présidence de Madame TOURENNE Marie-Christine.

La séance est ouverte à 19 h 00

Date de convocation : Le 22/08/2025**Nombre de Membres :**

En exercice : 25
Présents : 17
Votants : 18
Pouvoirs : 01

PRÉSENTS :

BLANC Gilbert
BORDERIE Martine
COLLAS Philippe
DIVET Dominique
JEGU Sandra
KAUFLING André
LEBERON Joelle
LEKIEFFRE Nathalie
MAGNAUD Claude
MAYET Marie Christine
MOQUAY Nicole
PORTOLAN Jean-Claude
RAGOT Dominique
REYSSET Christian
RIVIERE Sylvie
TOURENNE Marie Christine
VEDELAGO Stéphanie

Accueil de jour du bergeracois
PRIGONRIEUX
LE FLEIX
Action Vacances Jeunes 24
LAMONZIE MONTASTRUC
Secours Populaire Français
SIGOULES ET FLAUGEAC
Association des Paralysés de France
Maladie Rare – Syndrome de Cohen International
QUEYSSAC
Terre des enfants
ST LAURENT DES VIGNES
Représentant UDAF
CREYSSE
CUNEGES
GARDONNE
MONFAUCON

Objet :

**Autorisation par
le conseil
d'administration
à Mme La
Présidente de
signer le bon de
commande Flotte
véhicules de
service**

EXCUSÉS :

BEAUVAIS Patricia
COMMUNAL Maryline
CORNU Martine
FRANZ Isabelle
GARDETTE Régine
IRAGNE Caroline
LACHAUD Valérie
ROBERT Magali

Question de Culture
St PIERRE D'EYRAUD
ASSOCIATION L'ATELIER
SAINT NEXANS
COURS DE PILE
CIDFF
LYLIBELLE
Secours Catholique

POUVOIRS :

FRANZ Isabelle à
(Quorum 13)

BORDERIE Martine

N° C 0034/ 2025

*Etant préalablement exposé :***Rapport :**

Madame la Présidente rappelle que le 29 Mars 2021, le Conseil Départemental de la Dordogne, a initié le Plan « 1000 Voitures pour les Aides à domicile ».

Reçu en Préfecture
ou
Sous-préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Fort des impacts positifs de ce dispositif, le Conseil Départemental de la Dordogne a décidé de renouveler le marché véhicules de service .

Le 3 Avril 2025 , il a été proposé à l'ensemble des services d'aide et de maintien à domicile habilités à l'aide sociale du département d'adhérer à un groupement de

commandes en vue de la conclusion de marchés publics portant sur la location de véhicules légers.

Par délibération N°C0026/2025 en date du 03 Avril 2025, le conseil d'administration a approuvé les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la location de véhicules légers et prestations connexes et l'adhésion du CIAS Au Cœur des Trois Cantons au groupement de commandes tel qu'exposé précédemment.

Il a autorisé sa Présidente à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la location de véhicules légers et prestations connexes

Un premier appel d'offres initié par le Conseil départemental dans le cadre du Plan « 1000 Voitures pour les Aides à domicile » a été sans suite pour motif d'intérêt général le 26 juin 2025.

Un second appel d'offres a été lancé le 27 Juin dernier par le Conseil départemental de la Dordogne.

Le découpage en trois lots géographiques a été maintenu (Nord : lot 1, Ouest : lot 2 et Est : lot3) et de nouvelles variantes (possibilité ou non d'une option d'achat, diminution de la part de véhicules électriques à 5% par lot, durée des contrats pouvant être de 48 ou de 72 mois) proposées.

Pour rappel, l'introduction d'un quota de 5% de véhicules électriques par lot avait pour objectif de tenir compte des orientations législatives en matière de transition écologique qui s'imposent aux acteurs économiques.

Ce pourrait également être un atout pour mobiliser plus facilement de potentiels financements externes aidant à la mobilité des aides à domicile, le cas échéant.

Par courrier transmis par mail le 19 Août 2025 au CIAS Au Cœur des 3 Cantons, le Conseil départemental de la Dordogne a informé l'ensemble des adhérents au groupement de commandes que le marché concernant la location des véhicules de service avait été attribué le 7 Août 2025.

Pour plus de lisibilité, l'intégralité des termes ce courrier est reproduit ci-dessous :

De manière globale, 25 SAD habilités à l'aide sociale seront dotés pour un total de 1 563 véhicules (le nombre de véhicules ayant été déterminé en fonction des déclarations de chaque structure, et en adéquation avec leur nombre d'ETP et leur activité).

Pour information, le lot numéro 5 portant sur la location de véhicules sans permis, afin de répondre aux besoins de certaines structures, a été, cette fois encore, déclaré infructueux du fait de l'absence de candidats. Les procédures de commande publique nous permettront cependant d'envisager de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence avec un prestataire si les besoins sont confirmés.

Les résultats suivants ressortent de la consultation :

N° de LOT	IDENTITÉ DE L'ATTRIBUTAIRE	TYPES DE VÉHICULE + Coût mensuel TTC par véhicule en €
LOT 1 – Nord 8 SAD – 554 véhicules 95% thermiques 5% électriques	DELUC et Cie 9 Av de l'Automobile 24750 TRELISSAC	Thermiques : 191,86 € Electriques : 244,02 € Télématique en sus : 9,48 €
LOT 2 – Ouest 7 SAD – 482 véhicules 95% thermiques 5% électriques	SA CAZES Route de Bordeaux 24100 BERGERAC	Thermiques : 191,86 € Electriques : 244,02 € Télématique en sus : 9,48 €
LOT 3 – Est 10 SAD – 527 véhicules 95% thermiques 5% électriques	MIDI AUTO 19 Av Jean Charles Rivet 19100 BRIVE LA GAILLARDE	Thermiques : 191,86 € Electriques : 244,02 € Télématique en sus : 9,48 €

Les propositions de chaque attributaire comprennent le coût de la location des véhicules sur une base de 70 000 kilomètres sur 72 mois, une prestation d'entretien et le flocage des portes avant.

Afin d'apporter plus de souplesse aux services dans leur gestion, en lien avec les retours d'expérience des gestionnaires, le remplacement des pneus n'avait pas été intégré au présent marché.

Les bons de commande, dont la complétude par vos soins avait été anticipée compte tenu des délais très contraints du marché, seront transmis dans les plus brefs délais aux attributaires.

Sur le plan financier, les dotations actuelles dédiées à la compensation du surcoût de la flotte, retranscrites dans les conventions en cours avec vos services respectifs, qui plus est visées aux CPOM, n'ont pas vocation à être réajustées jusqu'à la date de restitution des véhicules.

Sur la base des coûts définitifs issus de la présente consultation, les services départementaux vont désormais travailler rapidement à la fixation de modalités révisées de financement de la flotte et ce, dès le renouvellement des véhicules.

Nous avons pu échanger sur différentes hypothèses lors d'une réunion organisée en mars dernier à Périgueux. Au regard des coûts désormais connus, des simulations vont être établies en cette fin de mois pour être partagées avec vous et un temps d'échange sera organisé en septembre ou octobre 2025 avec l'ensemble des structures et, à cette occasion, nous serons en mesure de vous faire part de manière exhaustive des orientations retenues.

Comme depuis la mise en place du projet, chaque service de la collectivité participant à ce projet (DGA-SP, Direction de la Performance et de l'Achat Responsable, Parc départemental) est fortement mobilisé pour sa réussite et pourra, le cas échéant, être interrogé selon son domaine de compétence :

- Financement/Conventionnement : M. Florent BOUINET (Chef de service Financier APA-SAD) et/ou M. Jean-Christophe MAZE (Gestionnaire SAD) : cd24.saad@dordogne.fr

- Accompagnement technique sur la gestion de la flotte : Sandy PERUQUE (Gestionnaire flotte) : s.peruque@dordogne.fr

- Direction de la Performance et de l'Achat Responsable - Bureau des marchés publics : cd24.marches@dordogne.fr

Dans l'attente, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame/Monsieur la(le) Président(e), Madame/Monsieur la(le) Directeur(ice), l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental,



Germinal PEIRO

Ceci étant exposé, il est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil d'administration,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1414-2 et L.1414-3 (III)

VU les articles L. 2113-6 et suivants du code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil d'administration du CIAS Au Cœur des Trois Cantons N° C0026/2025 du 03 Avril 2025 ;

VU la convention d'adhésion au groupement de commandes location de véhicules pour les aides à domicile et auxiliaires de vie initié par le Conseil Départementale de la Dordogne

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'adhésion du CIAS au Cœur des 3 Cantons au groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental sur la location des véhicules afin d'équiper les aides à domicile et auxiliaires de vie (Délibération N° C0026/2025 du 03 Avril 2025 ;))

CONSIDERANT le besoin du CIAS Au Cœur des 3 Cantons estimé à 60 véhicules de service thermiques, dont un véhicule sans permis.

CONSIDERANT l'intention du CIAS au Cœur des 3 Cantons de solliciter l'appui du Parc Départemental pour l'aide à la gestion de la flotte.

AR Prefecture

024-262406093-20250909-C00342025-DE
Reçu le 12/09/2025

CONSIDERANT l'engagement du Département dans son courrier du 19 Août 2025 de travailler à la fixation des modalités révisées de financement de la flotte et ce, dès le renouvellement des véhicules.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide d'autoriser Madame la Présidente à :

- SIGNER et TRANSMETTRE à l'attributaire du marché Lot 2 le bon de commande pour la location de 60 véhicules légers donc un véhicule sans permis pour un montant de 201.34€ TTC/Mois/Véhicule
Thermiques 191.86€/Mois /Véhicule
Avec télématique en sus 9.48€/Mois/Véhicule

LOT 2 – Ouest	SA CAZES	Thermiques :	191,86 €
7 SAD – 482 véhicules	Route de Bordeaux	Electriques :	244,02 €
95% thermiques	24100 BERGERAC	Télématic en sus :	9,48 €
5% électriques			

La proposition est soumise au vote pour délibération.

Contre : 0 voix (Zéro voix)
Abstention : 0 voix (Zéro voix)
Pour : 18 voix (Dix-huit voix)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire et informe qu'il pourra faire l'objet de recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant sa notification et sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Document à caractère exécutoire compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

La Force,
Le 09 septembre 2025
La Présidente
TOURENNE Marie-Christine

Reçu en Préfecture

ou

Sous-préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :